

**LES ACTES DU CYCLE 2011-2012
DES CONFERENCES SUR LES LIBERTES ET LES DROITS
FONDAMENTAUX**



Institut des Droits
de l'Homme de la Martinique

**LE CYCLE DES CONFERENCES SUR LES LIBERTES
ET LES DROITS FONDAMENTAUX**

Année 2011-2012

LES SAVOIRS TRADITIONNELS ET LES DROITS DE L'HOMME

Vendredi 3 février 2012

INTERET DE LA CONFERENCE

Les savoirs traditionnels peuvent se définir comme étant l'ensemble des connaissances, et représentations des peuples ayant une longue histoire avec leur milieu naturel. Ils englobent à la fois la médecine, les soins de santé, la préservation de la biodiversité et de l'environnement, l'alimentation, l'agriculture, la diversité biologique, les droits des individus et des groupes sociaux.

Parfois ces savoirs traditionnels sont regardés condescendance, d'autres fois ils sont ouvertement copier et même exploité commercialement.

La Convention sur la Diversité biologique de 1992, qui constitue un point de référence dans la protection internationale des savoirs, en son article 8 (j), exige des Etats membres de « respecter, préserver et maintenir les savoirs, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales, qui représentent les modes de vie traditionnels nécessaires à la conservation et à l'utilisation durable de la Diversité biologique ».

Comment sont protégés les savoirs traditionnels au regard des Droits de l'Homme ? C'est tout l'intérêt de cette conférence ouverte à tous.